

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

MERCREDI 1^{ER} MARS 2017
à 20 HEURES
Salle du Conseil municipal en Mairie

ORDRE DU JOUR :

Installation de Monsieur Abdelsslem HALAOUI en remplacement de Madame Gaëtane DESJARDINS, démissionnaire de son mandat de conseillère municipale.

- 1 Orientations budgétaires de la Commune pour 2017.
- 2 Ouverture du groupe scolaire Jacqueline de Romilly et fermeture de l'école maternelle Paul Langevin.
- 3 Dispositif « BAFA citoyen approfondissement » en direction des jeunes de la commune.
- 4 Avenant n° 1 au marché n° 2014-24 relatif à la restauration collective en liaison froide - lot n° 2 Petite Enfance.
- 5 Avenant n° 1 au marché n° 2014-28 relatif à l'entretien des espaces verts – lot n° 1 Espaces Publics.
- 6 Avenant n° 1 à la police d'assurance des dommages aux biens, lot n° 1 B, conclue par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (régularisation de la superficie et des risques assurés du 1er janvier au 31 décembre 2016 et superficie assurée au 1er janvier 2017).
- 7 Dénomination de rue dans la ZAC Charles Renard : rue Charles de FOUCAULD.
- 8 Adhésion au groupement de commandes devant être constitué par le CIG de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France pour la conclusion de marchés publics de services d'assurance des Cyber Risques.

Pour information :

Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 22 avril 2014. Application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint-Cyr-l'École, le 23 février 2017



Le Maire,

Bernard DEBAIN